

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200F CFA

www.adiacongo.com

N° 4553 VENDREDI 21 JUILLET 2023



Martin Fayulu lors d'un meeting de son parti

PARTIS POLITIQUES

Martin Fayulu et l'Ecidé dans la rue ce samedi

Le parti Engagement pour la citoyenneté et le développement (Eci-dé) va marcher le 22 juillet à Kinshasa conformément à l'article 64 de la Constitution. Celui-ci dispose que «*Tout congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution*».

IMPACT DE L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES

Une campagne de sensibilisation du guide pour les communautés

La Coalition des organisations de la société civile pour le suivi des réformes et de l'action publique (Corap) a présenté, le 19 juillet, le guide des communautés sur les conséquences de l'exploitation des hydrocarbures. Ce guide apporte des informations sur les concepts de base en rapport avec l'exploitation des hydrocarbures en présentant ses avantages et alternatives.

Page 3

Les participants à la conférence de presse de présentation du guide/Adiac



ASSASSINAT DE CHÉRUBIN OKENDE

Le cardinal Fridolin Ambongo suspecte «un acte prémédité»

Un acte prémédité. Telle est la conviction que se fait le cardinal Fridolin Ambongo sur le meurtre du député Chérubin Okende dont le corps sans vie a été retrouvé, il y a une semaine, criblé de balles sur la route des Poids lourds. «*Aucune nation ne peut se construire sur les assassinats et les meurtres*», a déclaré le prélat catholique, le 19 juillet, à la cathédrale Notre-Dame du Congo alors qu'il officiait la messe d'action de grâce à la mémoire du défunt.

Page 3

VIE ASSOCIATIVE

Culpac organise une matinée internationale de la paix à Kinshasa



Le directeur général Daniel Santu Biko, la députée européenne Herzberger Fofana, Dominique Khonde et d'autres personnalités invitées du Culpac

Le Conseil universel pour la paix des nations et des continents (Culpac) a organisé, le 19 juillet, à Kinshasa «*La matinée internationale pour la paix et les droits de l'homme*». Cette activité s'est tenue dans le cadre de l'exécution des résolutions de la conférence universelle sur la paix tenue, du 5 au 6 septembre 2018, au Parlement européen à Bruxelles en Belgique.

Page 4

ÉDITORIAL

Convergence

Comme il fallait s’y attendre, l’augmentation du prix du super à la pompe se traduit par une absence de convergence de vues entre les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les acteurs économiques. Le relèvement sans concertation au préalable des tarifs opérés par les brasseurs et les cimentiers sur leurs produits laisse craindre une généralisation de l’inflation dans d’autres secteurs d’activités, notamment le transport urbain où elle est déjà perceptible.

La situation préoccupant les organisations de défense des droits des consommateurs a conduit le gouvernement à des pourparlers avec l’ensemble des partenaires sociaux dans l’espoir d’arrondir les angles. En attendant les conclusions de ces discussions en cours et en dépit du rappel à l’ordre du gouvernement en direction des commerçants, rien ne semble apaiser les inquiétudes de la population.

Les citoyens prient l’autorité publique d’user de son pouvoir de régulation en organisant des contrôles et descentes sur le terrain. Dans la plupart des cas, les mesures prises pour tenter de juguler avec les augmentations fantaisistes des prix des denrées alimentaires ou des tarifs pratiqués sur les transports publics dans des grandes agglomérations connaissent un début d’application puis sont très vite abandonnées.

Pour limiter les effets néfastes de la hausse des prix du carburant sur le panier de la ménagère, il est attendu des pouvoirs publics un accompagnement sans lequel la situation risque de devenir ingérable. C’est dire que l’Etat, le patronat et les associations des consommateurs feraient mieux de maintenir le dialogue dans une dynamique d’ensemble profitable à tous.

Les Dépêches de Brazzaville

INFRASTRUCTURES

Pose de la première pierre pour la construction d’un centre de métiers à Mombele

Le quartier Mombele situé dans la commune de Limete était en effervescence, le 20 juillet, à l’occasion du lancement, par le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, des travaux de construction de la cité de métiers dénommée « Musala ».



Le président Félix Tshisekedi posant la première pierre pour le lancement des travaux

Entièrement financé par l’ambassade de Belgique à Kinshasa à travers l’agence belge de développement (Enabel), ce centre sera érigé au sein de l’institution agricole de Mombele. La cité Musala va contribuer à préparer l’avenir professionnel de la population congolaise en général et de la jeunesse en particulier. À l’occasion du lancement des travaux, la ministre de la formation professionnelle et métiers, Mme Antoinette Kipulu, a rendu un vibrant hommage au chef de l’État, Félix Tshisekedi, porteur politique de cette initiative qui s’inscrit dans le cadre du projet «KIN emploi»; un programme salutaire qui apporte, en collaboration avec son ministère, un appui conséquent au développement

de l’employabilité et de l’entrepreneuriat à Kinshasa. La ministre Kipulu a fait savoir que ce projet a la vision d’accompagner près de cinq mille jeunes kinois dont deux mille cinq cents à l’employabilité d’ici 2025. Pour ce faire, il est prévu la mise sur pied d’un dispositif pédagogique, technique et numérique pour rendre plus pratique la formation dispensée. Trois filières principales seront organisées, notamment la transformation, l’agroalimentaire et l’apprentissage numérique dédié à la promotion agricole. Aussi, une série des filières y sera proposée selon les besoins spécifiques de la ville de Kinshasa. Avec son coût estimé à 10.000.000 d’euros, le projet KIN emploi avec son centre de ressource

Musala devrait aider la capitale congolaise à diminuer le taux de chômage des jeunes de 15 à 25 ans dont 50% sont des femmes. Le choix du quartier Mombele, a précisé la ministre Kipulu, est évocateur et historique. C’est sur ce site qu’était érigée, depuis 1959 par le royaume de Belgique, l’école cycle court des moniteurs agricoles. De son côté, M. Johan Indekeu, ambassadeur de Belgique en RDC, a souligné que ledit projet pour les jeunes est en harmonie avec la vision du chef de l’État qui vise à valoriser le potentiel de la jeunesse congolaise. Cette même vision est au cœur de leur programme bilatéral 2023-2027 signé en décembre 2022.

Alain Diasso

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC) Site Internet : www.brazzaville-adiac.com DIRECTION Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse Secrétariat : Raïssa Angombo RÉDACTIONS Direction des rédactions : Émile Gankama Assistante : Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout RÉDACTION DE BRAZZAVILLE Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina, Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion Grand reporter : Nestor N’Gampoula Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma	LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO : Rédaction en chef délégué : Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (cheffe de service) RÉDACTION DE POINTE-NOIRE Chef d’agence : Victor Dosseh Rédacteur en chef : Faustini Akono Lucie Prisca Condhet N’Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34 RÉDACTION DE KINSHASA Direction de l’Agence : Ange Pongault Chef d’agence : Nana Londole Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali Coordonnateur : Alain Diasso Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa -RDC - /Tél. (+243) 015 166 200 SECRETARIAT DE REDACTION Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo Chef de service : Clotilde Ibara Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi PAO – MAQUETTE Chef de service PAO : Eudes Banzouzi Chef de service : Cyriaque Brice Zoba	Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff INTERNATIONAL Direction : Bénédicte de Capèle Adjoint à la direction : Christian Balende Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole ADMINISTRATION - FINANCES Direction : Ange Pongault Adjoint à la direction : Kiobi Abira Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo PUBLICITÉ ET DIFFUSION Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo Chef de service diffusion : Guylin Ngossima Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubélé Ngono COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL Direction : Guillaume Pigasse Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat LOGISTIQUE ET SECURITE Direction : Gérard Ebami Sala Adjoint : Elvy Bombete Coordonnateur : Rachyd Badila	Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS Direction : Emmanuel Mbengué Assistante : Dina Dorcas Tsoumou Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé LIBRAIRIE LES MANGUIERS Responsable : Émilie Moundaka Éyala Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO Responsable : Maurin Jonathan Mobassi Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE Direction : Emmanuel Mbengué ADIAC Agence d’Information d’Afrique centrale www.lesdepêchesdebrazzaville.com Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64 Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr Président : Jean-Paul Pigasse Directrice générale : Bénédicte de Capèle Secrétaire général : Ange Pongault
---	--	--	--

IMPACT DE L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES

Une campagne de sensibilisation du guide pour les communautés

L'action lancée par la Coalition des ONG pour le suivi des réformes et de l'action publique (Corap) va s'étendre pendant deux mois, en utilisant tous les moyens modernes de communication dont les réseaux sociaux, la presse, les contacts, etc.

La Corap a présenté, au cours d'une conférence de presse tenue le 19 juillet, en ligne et en présentiel, dans la salle de réunions située à son siège, dans la commune de Barumbu, le guide des communautés sur les conséquences de l'exploitation des hydrocarbures. Cette présentation donne également le go à une campagne de sensibilisation dudit Guide qui utilisera plusieurs moyens de communication existant dont les descentes sur le terrain, les réseaux sociaux, la presse, etc. Présentant ce document, le secrétaire exécutif de la Corap, Emmanuel Musuyu, a noté que ce guide vient de s'inscrire dans la logique du contrôle citoyen prôné par ce regroupement d'ONG, particulièrement dans le domaine des hydrocarbures. Ce guide, a-t-il précisé, est destiné aux communautés mais également aux scientifiques et aux dirigeants. « Ce guide apporte les informations sur les concepts de base en rapport avec l'exploitation des hydrocarbures, On a essayé de définir certains concepts-clefs dont le bloc pétrolier, les énergies renouvelables, l'exploitation et exploration, etc. On y fait allusion au développement économique, social et environnemental », a noté Emmanuel Musuyu.

Des informations de terrain
Ce guide a donné les informations sur les avantages que pouvait procurer l'exploitation des hydrocarbures, mais elle a également présenté des alternatives à cette exploitation. Il a noté qu'à comparer ces derniers aux dégâts que cette



Emmanuel Musuyu présentant le guide Adiac

« Pour parler du développement durable, on fait allusion à trois dimensions dont le développement économique, le développement social et le développement environnemental. Mais le constat fait ici est que les décisions sont plus orientées sur le plan économique parce que l'on veut voir des milliers de dollars américains entrer dans les caisses. Mais on néglige les impacts environnementaux et sociaux que ce projet aura produit »

exploitation cause, il conseille d'abandonner l'exploitation des hydrocarbures en vue de s'adonner à d'autres activités dont les énergies vertes, nouvelles et renouvelables, l'agriculture, etc. « L'exploitation des hydrocarbures a apporté de l'argent mais elle a causé énormément des dettes, à côté des dégâts sociaux, économiques, etc. », a souligné le secrétaire exécutif de la Corap, s'appuyant sur les exemples de la RDC, notamment la ville de Moanda où se pratique l'exploitation des hydrocarbures,

ainsi que des autres pays où les effets néfastes de ladite exploitation des hydrocarbures ne font plus l'ombre de doute. Et de noter que contrairement à ce qui est présenté dans l'opinion par les gouvernants et les entreprises dans le domaine, les hydrocarbures ne facilitent pas le développement, étant donné que leurs conséquences sur la vie de la population et l'environnement ne sont que désastres. « La République démocratique du Congo veut se lancer dans cette exploitation alors que ceux qui l'ont

commencée veulent quitter à cause des effets néfastes. Même les Etats-Unis, qui ont été champions dans cette activité s'emploient à l'abandonner, tellement qu'il n'y a pas des technologies qui rassurent », a indiqué Emmanuel Musuyu. Pour le secrétaire exécutif de la Corap, la RDC qui se présente comme pays-solution dans la régulation du climat mondial a sur sa table une opportunité à présenter au monde.

Le respect des principes
Plusieurs interventions, dans la salle et en ligne, ont été enregistrées soit comme question sur le guide soit comme contributions pour appuyer ce qui est relevé dans ce document.

La majorité a noté les impacts négatifs de l'exploitation des hydrocarbures par rapport aux avantages qui sont minimes. C'est dans cette optique qu'Emmanuel Musuyu a indiqué que dans la présentation, beaucoup ne relèvent que les impacts économiques de l'exploitation des hydrocarbures, négligeant ainsi les effets néfastes de cette activité sur le plan social et environnemental. « Pour parler du développement durable, on fait allusion à trois dimen-

sions dont le développement économique, le développement social et le développement environnemental. Mais le constat fait ici est que les décisions sont plus orientées sur le plan économique parce que l'on veut voir des milliers de dollars américains entrer dans les caisses. Mais on néglige les impacts environnementaux et sociaux que ce projet aura produit », a regretté cet activiste de la société civile. Et de noter que cela ne servira à rien de produire autant de ressources alors que l'espérance de vie de la population est diminuée par cette activité. La population appelée à bénéficier de ces ressources ne pourra plus vivre longtemps. Selon Emmanuel Musuyu et la Corap, il ne servira à rien de produire des ressources alors que les terres seront polluées. « C'est un outil important que nous devons davantage utiliser pour que les bonnes décisions soient prises ainsi que pour éclairer la population qui, dans la plus part de cas, n'est pas informée de tel ou tel autre aspect », a-t-il insisté, avant de noter que la Corap n'est pas radicale sur le développement du pays mais elle est restée sur les principes. « Il faut minimiser au maximum les impacts négatifs », a-t-il conclu. Pour expliquer davantage ce guide à la population, le chargé de la Communication de la Corap, Jérémie Mupepe, a annoncé le début d'une campagne de sensibilisation de deux mois, qui prend en compte plusieurs aspects et qui fait intervenir différents moyens de communications.

Lucien Dianzenza

ASSASSINAT DE CHÉRUBIN OKENDE

Le cardinal Fridolin Ambongo suspecte «un acte prémédité»

Un acte prémédité. Telle est la conviction que se fait le cardinal Fridolin Ambongo sur le meurtre du député Chérubin Okende dont le corps sans vie a été retrouvé, il y a une semaine, criblé de balles sur la route des Poids lourds.

L'archevêque métropolitain de Kinshasa a, sans mettre des gants, réagi sur l'acte ignoble tendant à écorner l'image du pays en matière de respect des droits humains. C'était le mercredi 19 juillet à la cathédrale Notre-Dame du Congo, lors de la messe d'action de grâces dite à la mémoire du défunt.

«Un pays qui ne respecte pas les droits de l'homme se dirige droit vers la ruine », a déclaré le prélat catholique, dans son homélie, devant une assistance composée essentiellement des proches et des représentants des institutions. Pour lui, le meurtre de Chérubin Okende ne doit pas

rester impuni. Tout en regrettant que ses compatriotes deviennent de plus en plus violents physiquement et verbalement, le cardinal Fridolin Ambongo craint aussi que le pays puisse ressembler à une jungle où les plus forts bouffent les plus petits. Au lieu de se comporter comme

tel, il a exhorté les Congolais à suivre les pas de Jésus en cultivant la paix autour d'eux. « Aucune nation ne peut se construire sur les assassinats et les meurtres. Dans un pays où la dignité humaine n'a aucune valeur, dans un pays où les droits de l'homme ne comptent pas, ce pays là

va tout droit à sa ruine », a dit Fridolin Ambongo. Et de poursuivre : « Aucune violence, aucun meurtre ne restera impuni. Aucun meurtre n'échappera à la justice suprême de Dieu ». Notons que, pour l'heure, les enquêtes sont en cours et un suspect est déjà aux arrêts.

Alain Diasso

VIE ASSOCIATIVE

Culpac organise une matinée internationale de la paix à Kinshasa

Le Conseil universel pour la paix des nations et des continents (Culpac) a organisé, le 19 juillet, dans la salle des conférences du ministère des Affaires étrangères à Kinshasa, « la matinée internationale pour la paix et les droits de l'homme ».

La rencontre s'est tenue à l'initiative du ministre universel pour la paix du Culpac, Dominique Khonde Mpolo. Des invités de marque ont rehaussé de leur présence cette manifestation en faveur de la paix et des droits de l'homme. On a donc noté la présence de Pierrette Herzberger Fofana, députée européenne et première vice-présidente de la commission développement au Parlement européen, première vice-présidente au Parlement panafricain et de la commission Afrique Caraïbes Pacifique et Union européenne (ACP-UE), de Me Sylvain Lumu Mbaya, juge à la Cour constitutionnelle et directeur de l'Institut Alternatives citoyennes pour la gouvernance démocratique, de la représentante de l'ambassadeur d'Allemagne à Kinshasa. Le Pr Alphone Ntumba Luaba du Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba empêché s'est fait représenter par son directeur de cabinet. Plusieurs jeunes et autres fidèles de l'église Liloba ya Nzambe du prophète Dominique Khonde Mpolo ont assisté à cette matinée internationale de la paix. Accompagné de son conseiller

diplomatique Patrice Salaga, le directeur général du Culpac, Daniel Santu Biko, a donné le ton de la manifestation. Dans son allocution d'ouverture, il a rappelé d'entrée de jeu que la matinée se tient dans le cadre « de l'exécution des résolutions du Culpac de la conférence universelle sur la paix tenue du 5 au 6 septembre 2018 au Parlement européen à Bruxelles en Belgique ». Daniel Santu Biko a aussi évoqué la campagne de sensibilisation et de vulgarisation des droits de l'homme afin d'éviter l'ignorance des droits par les citoyens d'un pays, pour l'instauration d'un Etat de droit, de la démocratie, la justice, la liberté dans une nation, surtout en Afrique. « *Le Culpac tient à ce que les droits de femme soient aussi respectés dans le monde pour assurer le développement* », a-t-il affirmé, et de noter que le Conseil se donne par ailleurs pour le développement intégral par des activités humanitaires et volontariat pour la bonne cause au profit des personnes vulnérables, démunies ou vivant dans la détresse ou la précarité. Invitée spéciale de la matinée, la députée européenne Pierrette



Echange de cadeaux entre Pierrette Herzberger Fofana et Dominique Khonde

Herzberger Fofana a adressé un message d'encouragement à la jeunesse de la République démocratique du Congo, appelant les jeunes à être des ambassadeurs de la paix, à bannir

la violence, à s'ériger en défenseur des valeurs de paix afin de contribuer à l'élaboration d'une société tolérante et ouverte aux valeurs universelles et aux droits humains. Aussi a-t-elle

parlé d'Erasmus plus, un programme d'échange entre les jeunes d'Afrique et d'Europe. « *Jeunes de la RDC, ce siècle est le vôtre* », a-t-elle lâché. Pierrette Herzberger Fofafa a félicité les jeunes filles, femmes et mères, pour leur abnégation, leur résilience, leur courage et leur travail, qui, malgré les embûches, œuvrent à la croissance économique du pays. Elle a fait remarquer qu'elles ne sont qu'à six femmes d'origine africaine à siéger au Parlement européen pour une population de plus de 500 millions d'Européens. Elle fait part des bonnes relations entre le Parlement européen et l'Afrique. Bien avant les intervenants, le modérateur du jour, Chanchan Mutupa, a rappelé les origines du Culpac, une organisation non gouvernementale internationale existant depuis plus de quatre décennies, au service de la paix et disposant d'une quarantaine d'antennes à travers le monde. Le Culpac a reconnu plusieurs personnalités nationales (Kimbangu), africaines (Mandela, Abdou Diouf) et internationales (Jean Paul II) qui ont œuvré pour la paix.

Martin Engimo

VIE DES CLUBS

DCMP conteste la décision de la Fécofa de retrait de licence CAF

Le Daring Club Motema Pembe (DCMP) va contester la décision du Comité de normalisation (Conor) de la Fédération congolaise de football association (Fécofa) du retrait de la licence de la Confédération africaine de football (CAF).

Le DCMP fera appel de cette décision auprès des instances compétentes de la décisions du Conor de la Fécofa, a indiqué le secrétaire général des Immaculés, Omer Matuku. La décision du Conor, a-t-il dit à la presse, n'est pas justifiée, car, a-t-il affirmé, le club vert et blanc ne doit plus rien aux entraîneurs italiens ainsi qu'à Otis Ngoma avec lequel un accord aurait été trouvé. Mais l'on apprend à propos de ce dernier, le club n'aurait jamais respecté cet accord qui date de plus de trois ans. Le club près de 100 mille dollars si l'on prend en compte les intérêts dus au non-respect de délai de paiement. Pour Omer Matuku, cependant, le Conor fait montre d'incompétence et la Fécofa doit au DCMP une montée de 200 mille dollars américains pour avoir remporté la Coupe du Congo de football. Les Immaculés sont déterminés à présenter leurs moyens de défense dans leur appel certainement à la CAF. Pour rappel, le Conor a retiré la licence CAF pour la saison 2023-2024 au DCMP l'excluant



Le Daring Club Motema Pembe

de la Coupe de la Confédération. D'après le Conor, les Immaculés n'ont pas respecté leurs obligations financières à l'égard des coaches italiens Andrea Agostinelli, Emanuele Bottoni et Matteo Basile, anciens employés du club. Le club, a ajouté le Conor, ne s'est jamais payé également Otis Ngoma, autre ancien coach du DCMP dont le litige avait même été pendant à la Fifa. L'instance mondiale du ballon avait sommé le club congolais de s'acquitter de ce paiement. Mais après un accord signé entre les parties, le club vert et blanc n'a jamais payé la moindre once au

technicien congolais. Dans cette décision de retrait de licence, le Conor de la Fécofa dit tenir compte de la lettre de réclamation introduite par Me André Oliveira Teodoro Lopes. Ce dernier avait indiqué : « *DCMP ne remplirait pas tous les critères requis par le Règlement sur l'octroi de licence aux clubs masculins de la CAF, édition 2022. Plus de trois ans, le DCMP n'a pas respecté ses obligations financières à l'égard des coaches italiens Andrea Agostinelli, Emanuele Bottoni et Matteo Basile, anciens employés du club* ». Les trois auraient résilié

leur contrat d'emploi pour juste cause, et cela a été confirmé par les tribunaux de la Fifa en dernier ressort, apprend-on. Le règlement sur l'octroi de licence aux clubs masculins de la CAF en son article 60.1 stipule : « *Le candidat à la licence doit apporter la preuve qu'il n'a pas d'arriérés de paiement envers le personnel ancien et actuel au 31 mars de l'année au cours de laquelle les compétitions de clubs de la CAF commencent à l'article 63. Si le candidat à la licence a des arriérés de paiement au 31 mars de l'année au cours de laquelle les compétitions de clubs de la CAF commencent, il dispose d'un délai de grâce de deux mois pour prouver qu'au 31 mai suivant, ces arriérés ont été entièrement réglés, reportés par accord à l'amiable avec le créancier, sont toujours pendants devant une autorité compétente, et sans décision définitive et contraignante ou font l'objet d'un litige qui n'est pas manifestement infondé, soumis à une autorité compétente* ». Le 26 juin, le Conor de la Féco-

fa a signifié que DCMP a satisfait à la procédure d'octroi de licence pour les compétitions interclubs de la CAF, à l'instar de trois autres clubs congolais engagés en coupes africaines, notamment V.Club, Mazembe et Lupopo. Et les clubs devraient payer chacun deux mille cinq dollars américains comme frais administratifs au plus tard le 30 juin, avant le retrait de la licence. D'après la Fécofa, la licence va servir de preuve pour ces clubs qui représenteront la République démocratique du Congo la saison prochaine aux interclubs africains, en cas de contrôle de la CAF lors de leurs différents matches. Cette nouvelle exigence de la CAF vise à promouvoir le développement et la professionnalisation du football africain. Notons que le comité de coordination du club a mobilisé plus de deux millions de dollars américains pour la réfection du stade Cardinal Malula (ex-24 novembre) dont le coup d'envoi des travaux ont déjà été donnés par le président du club, Paul Kasembele.

M.E.

ENERGIE

La Snél renforce la desserte en électricité sur Kolwezi avec une ligne de 30 KV

Le directeur général de la Société nationale d'électricité (Snél SA), Fabrice Lusinde, a conduit, le 17 juillet, le ministre des Ressources hydrauliques et de l'Electricité à l'inauguration de la nouvelle ligne de 30 KV au poste répartiteur de Samukinda et de la sous-station « Tunnel » dans la ville de Kolwezi, chef-lieu de la riche province minière de Lualaba.

L'impact de cette réalisation est d'autant plus stratégique et significatif, Kolwezi et ses environs accusaient un besoin cuisant d'énergie disponible pour le fonctionnement régulier de l'industrie minière et des ménages. La nouvelle ligne de 30 KV, a déclaré le DG Fabrice Lusinde dans son mot de circonstance, contribuera encore plus au développement économique et industriel du chef-lieu de Lualaba avec une fourniture régulière, fiable et normative de l'électricité, et à l'accroissement du taux de desserte en électricité, avec un impact projeté sur l'amélioration des recettes de Snél SA et la traçabilité en temps réel de la vente de l'énergie électrique ; la réduction des pannes des câbles, des avaries de transformateurs et d'autres équipements électromécaniques ; et la suppression du délestage des feeders en moyenne tension et la réduction du délestage des cabines. Récemment réhabilité à la tête de la Snél après une suspension issue des manœuvres politiques, il a noté l'importance du partenariat public-privé avec la Banque Equity BCDC dans la réalisation de ce projet. Cette banque, a-t-il fait savoir, a financé le projet de la sous-station « Tunnel » à hauteur de 11.850.500 dollars américains (USD), dont 9.594.220 USD pour les fournitures et 2.256.279 USD pour les prestations et les travaux de construction de la sous-station exécutés par la Société Mining Engineering Services (MES). Revenant sur le calvaire de l'électricité à Kolwezi et l'épopée de ce projet, Fabrice Lusinde a laissé entendre : « L'alimentation en énergie électrique de la ville de



La nouvelle ligne de 30 KV de la Snél 2 à Kolwezi

Kolwezi était caractérisée par de forts dysfonctionnements dans la desserte, avec notamment un seul point d'injection de 6,6 KV situé au poste haute tension de la Gécamines AO, propriété de cette dernière. Ce point d'injection n'offrait pas de garantie de continuité de service pour alimenter nos 22.000 clients ». Et de poursuivre : « Etant donné que ce poste de la GCM AO se trouve à une extrémité de la ville, Snél SA éprouvait beaucoup de difficultés pour atteindre l'autre bout de la ville, allusion faite à la cité de Mutoshi, ou vers le Gouvernorat et l'aéroport, avec l'extension de la ville et les nouvelles constructions, les feeders étaient fortement surchargés ». Face à un contexte, la Snél SA a entrepris, en partenariat public-privé, l'implantation de deux nouveaux injecteurs : le répartiteur Lualaba (à l'est) et

Samukinda (au nord-ouest). Ces injecteurs devenus une réalité, il s'est posé alors « la nécessité d'assurer l'alimentation de la ville de Kolwezi par les deux postes haute tension pour une sûreté de fonctionnement en 30 KV. D'où la mise en place du projet de construction de la sous-station Tunnel et réseaux associés », a expliqué Fabrice Lusinde. Les travaux ont débuté en 2021 après signature du contrat intervenue le 1er avril 2021 et se sont achevés le 7 mars 2023. Ces travaux ont été axés sur « le tirage d'une ligne MT 30 KV de 10.5 km à double terre au départ du poste HT de Samukinda jusqu'à la sous-station Tunnel ; l'implantation de la sous-station Tunnel avec, dans un premier temps, un transformateur 20 MVA-30/6,6 KV ; l'assainissement et l'extension du réseau BT ; la reprise de la charge, jadis alimentée

par les feeders « Snél 2 » et « ligne 11 » par 3 nouveaux feeders 6,6 KV de la ville à partir de la sous-station Tunnel ». Ces feeders (moyen de maintenir la continuité et la puissance du courant, et assurer une liaison d'équilibrage entre plusieurs circuits) sont en l'occurrence le Feeder Kutu qui reprendra la totalité de la charge Snél greffée sur la ligne 11, essentiellement vers le quartier latin ; le Feeder Bazano qui va desservir une partie de la charge de l'ancien feeder Snél 2, notamment les quartiers Kamanyola, Joli site, Musompo et une partie du quartier latin ; et le Feeder Safricas qui alimentera l'autre partie de la charge laissée par le feeder Snél 2, à savoir les quartiers Industriel, Mutoshi et une partie du quartier latin. Les travaux ont permis le placement et l'activation des compteurs à prépaiement. A ce dernier sujet, a annoncé le DG Lusinde, « l'effectivité

du prépaiement sera lancée incessamment, une fois que l'identification et la sensibilisation des clients seront terminées ». Le patron de la Snél a annoncé que le deuxième injecteur se situant au poste répartiteur Lualaba poursuivra son développement : l'implantation d'une sous-station 30 KV à Bazano afin de rayonner l'entrée de la ville, entre autres Musompo, Aéroport, Joli Site, Kamanyola, RVA et Cité Diur. Il a clos son mot en remerciement le président de la République « pour sa sagacité légendaire ainsi que son engagement irréversible à l'amélioration de la qualité de la desserte en électricité sur toute l'étendue du territoire national aux fins de mieux servir la population congolaise en général et celle de Kolwezi en particulier, conformément au postulat : « Le Peuple d'abord ».

Martin Engimo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés

ÉCONOMIE

POLITIQUE

RÉFLEXIONS

SPORT

SOCIÉTÉ

ART, CULTURE, MEDIA

INTERNATIONAL

* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES

JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Le gouvernement rassure les ambassadeurs des pays francophones sur l’organisation

Le Premier ministre Jean-Michel Sama Lukonde a présidé, le 18 juillet, à l’Immeuble du gouvernement à Kinshasa, une séance de travail avec les ambassadeurs des pays francophones.

En sa qualité de superviseur du comité des 9es Jeux de la Francophonie, le Premier ministre a voulu rassurer les hôtes et mettre à leur disposition toutes les informations sur l’organisation et le volet sécuritaire et sanitaire. Les ministres des Affaires étrangères, de la Communication et Médias, des Sports et quelques membres du cabinet du Premier ministre et des délégués de la présidence ont pris part à cette réunion.

Le porte-parole du gouvernement a fait le compte-rendu en donnant des assurances sur la bonne tenue de cette compétition. « Vous allez vous habituer à nous voir tous les jours jusqu’à l’organisation des Jeux. Comme c’est sous la direction du Premier ministre que se passe la supervision de toute l’organisation, et donc ce matin, nous étions en réunion avec les ambassadeurs de groupe des pays francophones. On les a informés des dispositions qui sont prises pour s’assurer que toutes les délégations puissent obtenir les facilités qu’il faut, dès le départ de leurs pays respectifs



Vue de la réunion entre le PM Sama Lukonde et les ambassadeurs des pays francophones

jusqu’ici au pays et les différentes structures d’accueil, la santé, la sécurité, des aires de jeux, les restaurants, etc. », a dit Patrick Muyaya. Il a par ailleurs souligné que la République démocratique du Congo (RDC) veut faire de ces jeux de l’espoir et de la solidarité.

« Ce sont les Jeux de la Francophonie, même si c’est la RDC qui les accueille. Mais

c’est la structure qui réunit tous ces pays qui sont répartis dans le monde entier. Donc, il est du devoir de ces pays de venir. Nous avons dit que nous voulons faire des Jeux de l’espoir et de la solidarité. Et c’est aussi à la fois pour ce pays une marque de solidarité pour les jeunes Congolais qui traversent toute cette situation de guerre que nous connaissons », a-t-il ajouté.

Le ministre des Sports s’est appesanti sur les aspects techniques, ainsi que sur le dossier des ambulances qui seront mises à la disposition des athlètes dans différents sites. « Le chef du gouvernement voulait rassurer les ambassadeurs des pays francophones que les 9es Jeux auront bel et bien lieu. Les ambassadeurs sont sortis satisfaits et ont obtenu toutes

les précisions. La question des ambulances est réglée », a rassuré Kabulo Mwana Kabulo.

Le directeur des Jeux a rassuré l’opinion que le site est approprié pour l’hébergement des athlètes, et que toutes les dispositions ont été prises pour qu’ils séjournent dans des meilleures conditions. « Il n’y a aucun problème qui se pose actuellement à l’Université de Kinshasa. Le site est approprié pour accueillir les délégations. Toutes les dispositions ont été prises. Aujourd’hui, si vous passez à l’Université de Kinshasa, vous verrez qu’il y a l’eau qui coule. Je vous informe qu’il y a non seulement l’eau chaude qui coule, mais également l’eau froide, ça veut dire que nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour que les étudiants et les athlètes qui viennent soient dans les meilleures conditions », a fait remarquer Isidore Kwandja Ngembo pour couper court aux folles rumeurs qui ont alimenté la toile sur l’absence d’eau dans les sites d’hébergement des athlètes.

Martin Engimo

MON PREMIER MONTREUX 3

Jospin De Mars et Les Cracks favoris pour la finale

En tête de liste des votes ouverts, depuis le 13 juillet jusqu’au 26 juillet, représentants de la République démocratique du Congo (RDC) avec Jordyctionnaire à l’actuelle saison du concours international d’humour de GF Productions et Castel Beer, ils font partie des quatorze candidats demi-finalistes en lice pour la phase ultime à Kinshasa.

Il y a de très fortes chances que la finale de Kinshasa de la saison 3 de Mon Premier Montreux by Castel Beer (M1M) se joue en définitive entre Congolais et à domicile. En effet, en une semaine de votes, le 20 juillet en début d’après-midi, Jospin De Mars et le duo Les Cracks sont les mieux positionnés avec respectivement près de 15 700 voix et 13 200 voix suivis du Camerounais Arthur Paye avoisinant les 11 000 voix. La course qui se joue encore à travers les votes effectués à partir du suivant lien <https://monpremiermontreux.com/votes> va s’achever le 26 juillet à 12h GMT. Passé l’épreuve des demi-finales organisée dans la capitale béninoise, Cotonou, du 25 juin au 3 juillet, Jospin De Mars, Les Cracks et Jordyctionnaire y sont pleinement engagés et bien partis pour remporter.

Déjà en très bonne position, Jospin De Mars et Les Cracks espèrent garder leur bon positionnement et le conforter dans la dernière semaine des votes où ils ont, pour l’heure, les favoris. Et, leur rêve commun c’est de se confronter sur leur propre terrain à la finale de cette saison 3 qui sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux. Et, à cette allure, il y a fort à parier que la phase de vote en ligne va leur permettre d’y accéder les doigts dans le nez. Loin derrière eux, l’autre Congolais de la RDC en lice avec presque 2 000 voix, Jordyctionnaire fait aussi son petit bonhomme de chemin. Il est du reste quatrième après le Came-



Jospin De Mars en tête de liste des votes en ligne de M1M3/DR

rounais Arthur Paye qui se positionne en troisième place.

Des masterclass au Congo–Brazzaville

Signalons ici que le vote en ligne n’est pas l’unique accès à la finale qui se jouera entre huit concurrents. Ainsi, le mode de désignation des huit finalistes qui y accéderont a été expliqué avec la précision que « contrairement aux saisons précédentes », ils le pourront de trois manières. A la suite du choix du jury, en recevant le ticket d’or et par voie de vote. Ainsi, si, au bout du compte, Jospin De

Mars et Les Cracks se maintiennent premier au vote, ils y participeront à coup sûr. Et, cinq autres finalistes choisis par le jury se joindront à eux ainsi que le finaliste bénéficiaire du ticket d’or. Celui-ci est accordé à l’occasion d’une soirée de battle d’improvisation permettant au récipiendaire « d’aller directement en



Les Cracks en seconde place des votes en ligne de M1M3/DR

finale sans passer par la phase de vote en ligne », avise-t-on.

Rappelons que le M1M 3, comme les deux saisons précédentes, s’est jouée jusqu’ici avec les meilleurs talents de



Jordyctionnaire en quatrième position des votes en ligne de M1M3/DR

neuf pays d’Afrique centrale et d’Afrique de l’Ouest. Ainsi, outre la RDC qui se tient en tête des votes y ont pris part aussi des humoristes du Congo–Brazzaville voisin, du Cameroun, de Côte d’Ivoire, du Bénin, du Togo, du Burkina–Faso, du Gabon et de Guinée Conakry. L’agenda du M1M prévoit, après les demi-finales du Bénin, des masterclass au Congo–Brazzaville, du 1er au 10 septembre. Puis viendra la finale, du 2 au 8 octobre à Kinshasa en République démocratique du Congo.

Nioni Masela

SOMMET RUSSIE-AFRIQUE 2023

Une exposition consacrée à l’Afrique inaugurée sur le grand écran de Rossiya Segodnya

L'exposition de photos « L’Afrique : inchangée, changeante, nouvelle » a été inaugurée, le 18 juillet, sur l’écran médiatique de l’agence de presse Rossiya Segodnya, l’un des plus grands de Moscou.

Le projet a été organisé conjointement avec les ambassades de huit pays africains en prévision du Deuxième sommet et Forum économique et humanitaire Russie-Afrique, qui s’ouvrira à Saint-Petersbourg le 27 juillet.

Lors de la cérémonie d’ouverture tenue dans un cadre solennel, le Premier rédacteur en chef adjoint, Serguei Kotchetkov, a déclaré : « Nous faisons beaucoup pour développer la coopération dans le domaine médiatique avec nos collègues africains. Il en va de même dans d’autres domaines. Nos pays collaborent dans de nombreux secteurs : le commerce, l’énergie, l’exploitation minière, les investissements, l’agriculture et bien d’autres encore. Ceci étant dit, force est de reconnaître qu’en Russie le degré de connaissance de l’Afrique et le niveau de compréhension de ce qui se passe sur le continent sont encore relativement faibles parmi le grand public. Nous lançons cette exposition

« ...Nous lançons cette exposition dans le but d’attirer l’attention sur le continent à la veille d’un événement politique majeur et de montrer aux gens dans les rues de Moscou la beauté et l’identité de chacun des pays participants »

dans le but d’attirer l’attention sur le continent à la veille d’un événement politique majeur et de montrer aux gens dans les rues de Moscou la beauté et l’identité de chacun des pays participants ».

Des représentants d’ambassades, des universitaires et des journalistes de 15 pays africains ont assisté au lancement de l’exposition. L’exposition sera disponible sur le grand écran jusqu’au 31 juillet.

Sputnik

POPULATION

Cinq Etats africains dans le Top 10 mondial des pays les plus peuplés en 2100

La forte croissance démographique va se poursuivre en Afrique durant ce siècle.

En 2100, l’Afrique pourrait compter 4,2 milliards d’habitants, sur une population mondiale de 11,2 milliards d’âmes. Si en 2023 l’Afrique ne compte qu’un seul représentant dans le Top 10 mondial des pays les plus peuplés au monde, cinq pays africains figureront, en 2100, parmi les pays les plus peuplés du monde. L’explosion démographique va se poursuivre au niveau du continent africain durant ce siècle. Des chamboulements démographiques importants sont attendus au niveau du classement des pays les plus peuplés de l’Afrique, selon le rapport onusien qui a établi une évolution et des projections de la dynamique démographique mondiale de 1950 à 2100. D’après les données de l’ONU, la population mondiale devrait passer de 2,5 milliards d’habitants en 1950 à 8,0 milliards d’habitants en 2022, avant d’atteindre 10,4 milliards d’habitants en 2100. Une forte hausse qui s’explique par les progrès de la médecine, l’amélioration du niveau de vie des populations, le taux de fécondité élevé dans certaines régions, dont particulièrement l’Afrique. Selon les pro-

jections, la population mondiale devrait atteindre un pic au cours des années 2080 et se maintenir à ce niveau jusqu’en 2100.

Le déclin démographique qui sera enregistré au cours des deux dernières décennies de ce siècle dépendra pour beaucoup de la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable, notamment en ce qui concerne l’éducation des femmes et des filles, l’accès à la contraception... A ce titre, il faut souligner que la Chine, deuxième puissance démographique mondiale avec 1,426 milliard d’habitants en 2023, juste derrière l’Inde (1,429 milliard), verra sa population décroître pour s’établir à 767 millions d’âmes à l’horizon 2100. Toutefois, la situation sera autre en Afrique où la croissance démographique se maintiendra durant ce siècle à un rythme soutenu. Ainsi, la population africaine devrait passer de 1,4 milliard d’habitants en 2023 à 4,2 milliards d’habitants en 2100, selon les projections onusiennes. Presque tous les pays africains seront concernés par cette croissance démographique qui fera du continent la locomotive de l’évolution démo-

graphique mondiale.

Conséquence: si en 1950 aucun pays africain ne figurait dans le Top 10 des pays les plus peuplés du monde et qu’en 2023, un seul y figure, le Nigeria (6e avec 224 millions d’habitants), en 2100, ce sont cinq pays africains qui figureront dans le Top 10 mondial des pays les plus peuplés du monde, selon les projections du rapport de l’ONU. Le Nigeria se hissera même au 3e rang mondial, derrière l’Inde et la Chine, avec une population de 546 millions d’habitants, devant le Pakistan. Ne figurant pas dans le Top 10 de 2023, la RD Congo sera la seconde puissance démographique du continent en 2100 avec une population de 432 millions d’habitants, la hisant au 5e rang mondial, devant les Etats-Unis. L’Ethiopie aussi, actuelle seconde puissance démographique du continent, va rejoindre le Top 10 mondial avec une population devant atteindre 324 millions de consommateurs en 2100, ce qui la hissera au 7e rang mondial, devant l’Indonésie. La Tanzanie et l’Egypte bouclent le Top 10 en occupant respectivement les 9e et 10e places du classement mondial, avec des populations s’élevant à respectivement 245 et 205 millions d’habitants.

Noël Ndong



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France en République du Congo

Véhicules mis en vente "cession amiable"



L’ambassade de France à Brazzaville met en vente les trois véhicules suivants :

Un PEUGEOT Partner : Année – 2014 ; 52 000 KM au compteur ; État moyen

Un TOYOTA Prado Land Cruiser : Année – 2005 ; 141 300 KM au compteur ; État vétuste

Un FORD EVEREST : Année – 2008 ; 83 000 km au compteur ; État moyen

Les visites pour ces véhicules s’effectueront les 24 et 25 juillet 2023 de 9h00 à 17h00 sur le site du DCM, sans essai (Proche de l’IFC, rue en face de l’église Evangélique du Congo, paroisse du plateau, temple centenaire, coordonnées MAPS : -4.278009, 15.259168). La personne à solliciter, au besoin : M. DIAZOUNGANA Blaise (06.651.57.45).

Les personnes souhaitant se porter acquéreur d’un de ces véhicules devront remettre une offre écrite, sous pli fermé, au SGA de l’ambassade de France avant le 28 Juillet 2023. L’offre devra comporter les renseignements suivants : [NOM – PRÉNOM de l’acquéreur / ADRESSE PERSONNELLE – TELEPHONE – COURRIEL / PRIX D’ACHAT PROPOSÉ – MODELE DU VÉHICULE & PHOTOCOPIE DE LA CARTE D’IDENTITE].

Le paiement du véhicule se fera, soit par virement bancaire, soit en numéraire auprès de la régie de l’Ambassade de France à Brazzaville exclusivement. Compter un délai de 2 mois pour la procédure administrative d’acquisition (dépouillement des offres, attributaire de vente, réforme du véhicule, CA de vente, dédouanement & bulletin de livraison).

La vente est effectuée sans garantie sur l’état des véhicules et une taxe forfaitaire de 4% est appliquée sur le prix d’achat.



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter

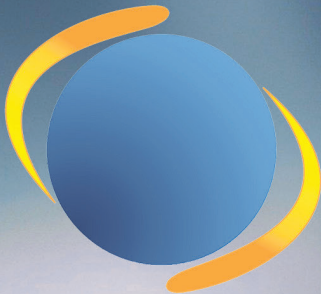
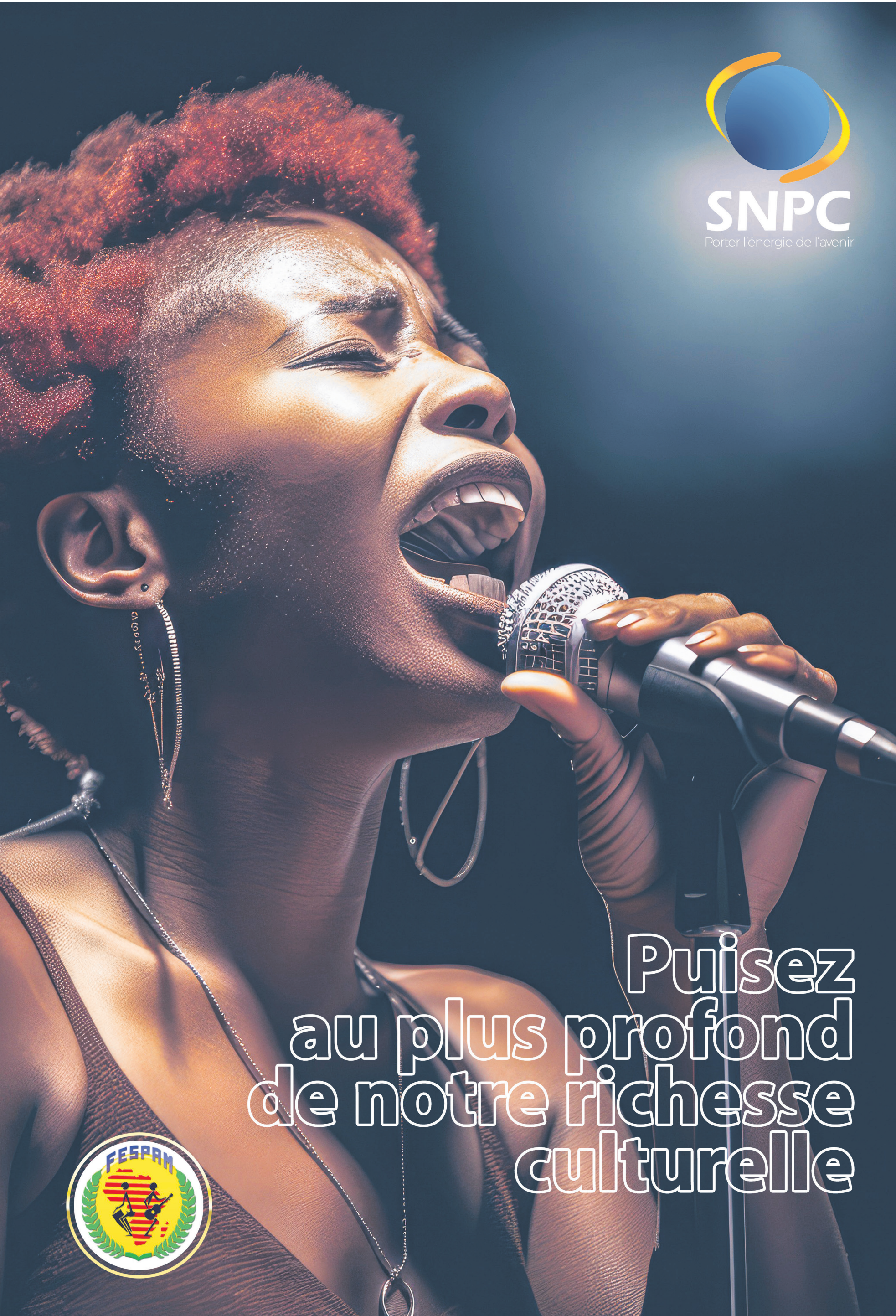


SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ LE QR CODE



SNPC
Porter l'énergie de l'avenir

Puisez
au plus profond
de notre richesse
culturelle





11^{ème} ÉDITION

FESTIVAL PANAFRICAIN DE MUSIQUE

THÈME :

LA RUMBA CONGOLAISE :
Envol de la base identitaire vers les vertices
du patrimoine de l'humanité

15 AU 22
JUILLET 2023

Massamba Débat - Palais des Congrès - Mayanga - Kintélé



AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D’APPEL DE CANDIDATURES

CESSION D’UNE VILLA DOMANIALE

Villa L11 – Plateau DCM Quartier CCF République du Congo
Brazzaville



Vendeur : Ambassade de France en République du Congo

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l’Ambassade de France en République du Congo au secrétariat général d’Ambassade

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat général d’Ambassade
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secretariat : 06 511 88 47
06 704 88 84
La consultation du dossier peut être effectuée sur place à cette même adresse.
Les visites s’effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des candidatures : 4 août 2023 à 12h00



AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D’APPEL DE CANDIDATURES

CESSION D’UNE VILLA DOMANIALE

Villa L12 – Plateau DCM Quartier CCF République du Congo
Brazzaville



Vendeur : Ambassade de France en République du Congo

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l’Ambassade de France en République du Congo au secrétariat général d’Ambassade

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat général d’Ambassade
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secretariat : 06 511 88 47
06 704 88 84
La consultation du dossier peut être effectuée sur place à cette même adresse.
Les visites s’effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des candidatures : 4 août 2023 à 12h00



AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D’APPEL DE CANDIDATURES

CESSION D’UNE VILLA DOMANIALE

Villa L17 – Plateau DCM Quartier CCF République du Congo
Brazzaville



Vendeur : Ambassade de France en République du Congo

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l’Ambassade de France en République du Congo au secrétariat général d’Ambassade

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat général d’Ambassade
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secretariat : 06 511 88 47
06 704 88 84
La consultation du dossier peut être effectuée sur place à cette même adresse.
Les visites s’effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des candidatures : 4 août 2023 à 12h00



AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D’APPEL DE CANDIDATURES

CESSION D’UNE VILLA DOMANIALE

Villa L18 – Plateau DCM Quartier CCF République du Congo
Brazzaville



Vendeur : Ambassade de France en République du Congo

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l’Ambassade de France en République du Congo au secrétariat général d’Ambassade

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat général d’Ambassade
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secretariat : 06 511 88 47
06 704 88 84
La consultation du dossier peut être effectuée sur place à cette même adresse.
Les visites s’effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des candidatures : 4 août 2023 à 12h00

PROTECTION

Les déplacés internes bénéficient désormais d’une assistance au Congo

La chambre haute du Parlement a adopté, au cours de sa plénière du 19 juillet, deux projets de loi au nombre desquels celui portant protection et assistance aux personnes déplacées sur le territoire national.

Le projet de loi vise à doter la République du Congo d’un cadre juridique sur la protection et l’assistance à apporter aux personnes déplacées internes en fixant les rôles, les niveaux de responsabilité de l’Etat, des acteurs humanitaires et de défense des droits de l’homme. Le présent projet de loi devrait permettre de définir les obligations, les responsabilités et les rôles respectifs de l’Etat, des acteurs non étatiques et des organisations humanitaires concernant la prévention du déplacement interne ainsi que la protection et l’assistance à apporter aux personnes déplacées sur le territoire national. Il s’agit, en réalité, de promouvoir et renforcer les mesures nationales destinées à prévenir, à atténuer, à interdire et à éliminer les causes profondes du déplacement interne et prévoir des solutions durables et



Le siège du Palais du ParlementDR

Le projet de loi vise à doter la République du Congo d’un cadre juridique sur la protection et l’assistance à apporter aux personnes déplacées internes en fixant les rôles, les niveaux de responsabilité de l’Etat, des acteurs humanitaires et de défense des droits de l’homme.

de définir les droits et les devoirs des personnes déplacées internes. Il faut rappeler que le Congo est un

Etat parti à la Convention de l’Union africaine pour la protection et l’assistance aux personnes déplacées in-

ternes dite « Convention de Kampala » adoptée en 2009 et qu’il a ratifiée en 2014. Outre ce projet de loi, le Sé-

nat a également adopté celui autorisant la ratification de l’accord de coopération entre le gouvernement du Congo et celui du Rwanda relatif à l’exemption de visa pour les détenteurs de passeport diplomatique et de service et l’obtention de visa sans frais à l’arrivée pour les détenteurs de passeport ordinaire. Le présent accord a également pour but d’encadrer l’entrée, le transit, le séjour et la sortie des citoyens ordinaires et des fonctionnaires des deux parties. Il comporte trois centres d’intérêt, à savoir faciliter la circulation des citoyens ordinaires et les fonctionnaires entre le Congo et le Rwanda, consolider les relations amicales et de coopération ainsi qu’instaurer les mécanismes visant le renforcement des liens diplomatiques entre les deux Etats.

Jean Jacques Koubemba

NÉCROLOGIE



Roger Loupet, agent des Dépêches de Brazzaville, la famille Mpanzou et les enfants Koubeta ont la profonde tristesse d’annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur frère, oncle et père Jean Gabriel Koubeta survenu le 9 juillet 2023 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis n°4, rue Ntoba-Ilélé au rond point Mouhomi à Mfilou. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

IN MEMORIAM

21 juillet 2003 - 21 juillet 2023, voici vingt (20) ans, jour pour jour, que le Seigneur a rappelé à lui notre très cher grand-mère, mère et soeur Solange Eulalie Moukilango. La marche irréversible du temps ne pouvant effacer le souvenir et la douleur de la disparition prématurée d’un être cher. En cette date de triste anniversaire, les enfants Itoua, Bombo et famille prient tous ceux qui l’on connue et aimée d’avoir une pensée pieuse en sa mémoire. Maman Solange, tes conseils, ta générosité, ton humilité et ton amour pour ton prochain resteront toujours en nous comme références. Que ton âme repose en paix.



Jean Bruno Ndokagna, agent des Dépêches de Brazzaville, Paul Kambo et famille ont la profonde douleur d’informer les parents, amis et connaissances du décès de Augustin Kambo (Ebembe ya Nioka), agent de l’imprimerie nationale à la retraite, survenu le 18 juillet 2023 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°79 de la rue Kouyou à Poto-Poto (croisement avenue Marien-Ngouabi et rue Mbochis. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES
DU BASSIN DU CONGO

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIA
NEWSLETTER

L'information du congo
et de sa région en un clic !

INTERDICTION D'EXPORTATION DES GRUMES

La date butoir fixée au 31 août 2023

La ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, a annoncé, le 19 juillet, lors de l'adoption du projet de loi portant création du Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques, que la date butoir de l'interdiction de l'exportation des grumes en République du Congo est fixée au 31 août prochain.

Après un délai supplémentaire de deux mois, les sociétés forestières opérant au Congo seront interdites d'exporter les grumes. La directive prise par le ministère de l'Economie forestière interdit l'exportation des grumes pour favoriser leur transformation sur le territoire national. La même directive autorise la délivrance des documents aux usagers pour justifier les volumes annuels du bois ou d'autres produits à exporter.

« Les sociétés forestières, qui étaient confrontées à une difficulté liée à la crise sanitaire de Covid-19 et la guerre en Ukraine, nous ont demandé de leur accorder un délai supplémentaire pour l'achèvement de leur quota d'exploitation. Nous leur avons accordé deux mois supplémentaires pour que ces volumes d'achèvement soient exportés en matière de grumes. Donc, à partir du 31 août 2023, nous arrêtons complètement l'exportation des grumes au Congo », a annoncé Rosalie Matondo devant la représentation nationale.

Selon elle, toutes les sociétés forestières doivent avoir des unités industrielles de la transformation du bois. Dans toutes les conventions signées avec des partenaires qui arrivent, le gouvernement fait exigence de la mise en place d'une unité de transformation.

« Le choix qui est fait par les sociétés forestières d'exporter des grumes, c'est un problème économique parce qu'elles



Des remorques transportant les grumesDR

vendent plus chère. Mais, aujourd'hui, nous allons arriver à contraindre nos partenaires à transformer ces valeurs ajoutées sur place, ce sont des emplois à créer », a poursuivi la ministre de l'Economie forestière.

D'après elle, cette directive est également une exigence de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale qui interdisent les exportations des grumes dans la sous-région. En mettant en œuvre cette directive, le Congo voudrait suivre les pas de la République du Gabon, qui

est le premier pays à avoir expérimenté la mesure.

Le deuxième vice-président de l'Assemblée nationale, Roland Bouity-Viaudo, qui a présidé la plénière du 19 juillet, a demandé au gouvernement de respecter la date du 31 août après le glissement de celle du 30 juin dernier.

« Nous espérons que cette fois-ci ces dispositions seront d'application stricte. Souvenez-vous Mme, nous avons voté il y a quelque temps le texte de partage de production, jusqu'aujourd'hui, nous n'avons pas encore encaissé les retombées de cette loi. C'est

pour cela que nous vous invitons à œuvrer pour que toutes ces lois que nous votons sur les forêts puissent nous permettre de générer des ressources importantes et substantielles pour notre pays. Les forêts sont aussi une ressource financière importante, à l'époque c'était l'une des principales ressources financières de notre pays », a-t-il insisté.

Respecter la norme d'exploitation forestière

S'agissant de la création du Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques, il s'agit

d'un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle administrative du ministère en charge des Forêts et la tutelle financière du ministère des Finances. Ce centre avait été créé par décret n°2002-435 du 31 décembre 2002, portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques.

Répondant à l'engagement pris par le Congo de respecter la norme d'exploitation forestière qui équivaut à un à trois arbres exploitables à l'hectare, il a, entre autres missions, de conserver et actualiser les données des inventaires sur la forêt, la faune et les aires protégées ; élaborer et actualiser la cartographie nationale et le plan d'aménagement du domaine forestier national. Le centre permet de cartographier toutes les séries en vue d'aider les partenaires et concessions à élaborer les plans d'aménagement ; propose et suit la révision éventuelle des plans d'aménagement des forêts et des aires protégées adoptés et mis en exécution ; assiste les services régionaux des eaux et forêts, les organismes publics et les entreprises privées des secteurs forestiers et de la faune dans la réalisation des travaux d'inventaires de la forêt et des aires protégées.

Parfait Wilfried Douniama

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le Congo classé parmi les pays ayant réduit de moitié le fléau en 15 ans

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de lutte contre la pauvreté, le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) a publié, le 19 juillet, son nouveau rapport 2023 sur la question. Le document de l'institution onusienne souligne que vingt-cinq pays ont réduit la pauvreté de moitié en 15 ans parmi lesquels, le Congo.

« Réduire la pauvreté n'est pas impossible, d'autant plus, vingt-cinq pays ont pu actuellement réduire de moitié en quinze ans ce fléau qui mine l'humanité. Cela présage que la réduction de la pauvreté n'est pas impossible », a déclaré le Pnud.

Ce rapport s'appuie sur la dernière mise à jour de l'indice mondial de pauvreté multidimensionnelle (IPM) comprenant les estimations pour cent dix pays. Il souligne que vingt et cinq pays ont réussi à réduire de moitié les valeurs les concernant dans l'IPM mondial en 15 ans. Il s'agit notamment du Congo, du Cambodge, de la Chine, du Honduras, de l'Inde, de l'Indonésie, du Maroc, de la Serbie et du Viêt Nam. L'expertise est

centrée sur quatre-vingt et un pays avec des données comparables allant de 2000 à 2022.

« Alors que nous arrivons à mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est évident qu'avant la pandémie, la réduction de la pauvreté multidimensionnelle a progressé constamment. Cependant, les impacts de la pandémie sur des domaines tels que l'éducation sont considérables et peuvent avoir des conséquences durables », précise le directeur du bureau en charge

du rapport sur le développement humain, Pedro Conceição, en insistant sur le fait qu'il est impératif de faire plus d'efforts pour comprendre les domaines les plus négativement touchés. Ce qui implique que les Etats doivent renforcer la collecte des données et les efforts politiques pour continuer à réduire la pauvreté. Ainsi, si nous continuons à se concentrer sur la collecte de données, il faut élargir le tableau pour inclure les impacts de la pandémie sur les enfants.

« Dans plus de la moitié des

pays couverts par le rapport, aucune réduction statistiquement significative de la pauvreté des enfants n'a été constatée, ou bien la valeur de l'IPM a diminué plus lentement chez les enfants que chez les adultes pendant au moins une période », indique-t-il, en spécifiant qu'un milliard de personnes sur six milliards, soit 18 %, vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle aiguë dans cent dix pays. Alors que, cinq personnes sur six en situation de pauvreté vivent en Afrique subsaha-

rienne et en Asie du Sud.

« Deux tiers de personnes pauvres, soit sept cent trente millions de personnes, vivent dans des pays à revenu intermédiaire, ce qui rend l'action dans ces pays indispensable pour réduire la pauvreté mondiale. Bien que les pays à faible revenu ne représentent que 10% de la population incluse dans l'IPM, c'est là que résident 35% de toutes les catégories de personnes pauvres », précise encore le Pnud en concluant que le taux de pauvreté chez les enfants est de 27%, tandis que chez les adultes il est de 13%. Cette pauvreté touche principalement les zones rurales, car ces zones sont plus pauvres que les zones urbaines dans toutes les régions du monde.

Rock Ngassakys

« Réduire la pauvreté n'est pas impossible, d'autant plus, vingt-cinq pays ont pu actuellement réduire de moitié en quinze ans ce fléau qui mine l'humanité. Cela présage que la réduction de la pauvreté n'est pas impossible »

SOLIDARITÉ

Une soirée de gala pour construire vingt forages

L'association Panafrican Youth Union (PYN) va organiser, le 22 juillet, à Kintélé la première édition du gala de levée de fonds sur le thème « Stress hydrique et accès à l'eau potable ». Le but est de récolter 60 millions FCFA pour la construction de vingt forages en Afrique dont quatre en République du Congo.

La présidente de cette association, Anissa Sassou N'Guesso, et la responsable de la communication, Maëva-Edith Sassou N'Guesso, ont annoncé la tenue de l'évènement le 20 juillet à Brazzaville, au cours d'une conférence de presse. Selon la présidente de PYN, le thème de cette soirée de gala s'inscrit dans le cadre de l'Objectif de développement durable (ODD) 6 consistant à assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous. Les 60 millions FCFA à récolter serviront pour la construction de vingt forages dans cinq pays africains, notamment l'Angola, le Tchad, la Somalie, Madagascar et le Congo. Pour la République du Congo, les quatre forages seront



Maëva-Edith Sassou N'Guesso et Anissa Sassou N'Guesso

construits à Ignié, Odziba et Inga, dans le département du Pool, ainsi qu'à Etsouali, dans les Plateaux. « Le but de la première édition de notre soirée de gala est de récolter 60 millions FCFA pour la réalisation de notre plan d'actions qui prévoit la construction de

vingt forages dans les pays africains les plus affectés par le stress hydrique. La sélection du Congo se justifie par le fait que c'est le pays qui abrite le gala de charité », a expliqué Anissa Sassou N'Guesso. Dans la concrétisation de son projet, PYN sera accompagné

par le Dr en hydrologie et environnement, Gibert Basakouahou. Quant à la soirée de gala, elle sera agrémentée par la styliste Liputa Swagaa qui s'est ralliée à la cause. La présidente de PYN a également rappelé que depuis sa création son association a déjà organisé de nombreux

projets dans certains pays comme le Tchad, la Guinée, la République démocratique du Congo et en République du Congo. L'année dernière, l'association a construit un forage dans un orphelinat de Brazzaville. PYN a pour objectif, entre autres, de venir en aide aux populations africaines les plus démunies. Sa vision étant de permettre au continent de s'élever d'elle-même en plaçant la jeunesse africaine au cœur de son développement. Elle œuvre également pour l'autonomisation et l'émancipation de la femme en général, et de la jeune fille en particulier. Son slogan est: « Servir l'Afrique en nous entraînant les uns et les autres, ensemble nous nous élevons toujours». Parfait Wilfried Douniama

PLOMBAGE DENTAIRE

Des soignants sensibilisés aux effets nocifs du mercure

Les dentistes congolais continuent de recourir au mercure pour boucher les dents affectées par la carie, en dépit de la toxicité du métal liquide. En vue de réduire ce problème de santé publique, les soignants des établissements sanitaires de Brazzaville ont été éduqués, le 20 juillet, sur les risques, notamment chez les enfants de 15 ans, les femmes enceintes et allaitantes.

L'association Action sur l'environnement et le développement (AED), membre de l'Alliance mondiale pour une dentisterie sans mercure, mène depuis quelques années des actions dans le but d'emmener les pouvoirs publics à interdire le commerce du mercure dentaire au Congo. En réunissant le personnel de santé, l'AED et son président, Dr Eugène Loubaki, veulent s'adresser directement aux professionnels concernés. La pratique est connue chez les dentistes comme le plombage dentaire ou l'amalgame dentaire, du fait de sa composition chimique constituée de 50% de mercure et de 50% d'alliage en poudre d'argent, d'étain et de cuivre. L'usage de l'amalgame dentaire est strictement contrôlé au niveau international par la Convention de Minamata sur le mercure que le Congo a ratifiée le 6 août 2019. D'après une enquête de l'Onu environnement, la quantité globale des émissions et de rejets de mercure dans le pays représente près de 21368kg /an, dont 2% d'amalgame dentaire. La situation la plus préoccupante



Les participants/Adiac

est surtout celle du fœtus dans le ventre de sa mère, car le mercure peut traverser le placenta, ainsi que celle du bébé qui consomme le lait mercuriel du sein de sa maman si elle a été exposée à l'amalgame dentaire. « Regardons le nombre d'enfants qui souffre d'autisme, le nombre de

femmes qui souffre de fausse-couche. Regardons l'environnement dans lequel nous vivons, un environnement dans lequel nous sommes exposés à plusieurs produits chimiques, dont le mercure », a lancé Dr Eugène Loubaki. Il a recommandé des alternatives

au mercure comme les résines composites et les remplissages de ciment ionomère en verre où l'amalgame dentaire est faible. Les conséquences négatives liées à l'utilisation de l'amalgame dentaire demeurent très compétitives en termes de rapport coût efficacité et leur impact sur

la santé publique. Les soignants semblent être ouverts aux discussions sur le sujet, a signifié à l'ouverture de l'atelier de sensibilisation le directeur départemental des soins et services de santé de Brazzaville, Dr Raphaël Isoibeka. L'association AED a proposé deux textes réglementaires, notamment un projet de décret portant réglementation de la gestion du mercure au Congo et un arrêté interdisant l'utilisation de l'amalgame dentaire chez les enfants de moins de 15 ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes. Les deux projets de texte sont encore sur la table du gouvernement. Fiacre Kombo

« Regardons le nombre d'enfants qui souffre d'autisme, le nombre de femmes qui souffre de fausse-couche. Regardons l'environnement dans lequel nous vivons, un environnement dans lequel nous sommes exposés à plusieurs produits chimiques, dont le mercure »

DOLISIE

La consommation des aliments réglementée face à l'épidémie

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de la shigellose dite "maladie des mains sales", une circulaire du préfet du Niari, Gilbert Mouanda-Mouanda, annonce l'interdiction de la consommation de certains aliments.

« La consommation des aliments vendus par les restaurateurs ambulants, les grillades vendues à découvert dans les rues, l'eau glacée, le bissap, les yaourts vendus dans les sachets et autres récipients non appropriés, les crudités vendues dans les restaurants et autres points de vente, est strictement interdite jusqu'à nouvel ordre », souligne la circulaire signée du préfet du Niarri. Les vendeurs ambulants, les tenanciers des bars-restaurants sont appelés au strict respect de ces mesures sous peine de sanctions, poursuit le document.

Ces mesures portées à la connaissance de la population du Niari en général et de Dolisie en particulier s'ajoutent à celles annoncées bien avant par le gouvernement qui se résument au respect des pratiques générales de salubrité des aliments : se laver les mains régulièrement et correctement au savon ou avec un gel hydro-alcoolique ; faire cuire les aliments à une bonne température ; laver les fruits et légumes crus avant de les manger ; boire de l'eau potable d'une source salubre (traitée ou bouillie) ; ne pas préparer



« La consommation des aliments vendus par les restaurateurs ambulants, les grillades vendues à découvert dans les rues, l'eau glacée, le bissap, les yaourts vendus dans les sachets et autres récipients non appropriés, les crudités vendues dans les restaurants et autres points de vente, est strictement interdite jusqu'à nouvel ordre »,

de la nourriture pour d'autres personnes si on a des signes suspects de la maladie ; observer une bonne hygiène fécale.

Il convient de rappeler que la shigellose s'est déclarée à Dolisie, dans le département du Niari, le 11 juillet. Dans sa déclaration du 17 juillet, le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, indiquait que les prélèvements effectués, analysés au Laboratoire national de santé publique, sur 78 échantillons, ont finalement révélé trois types de bactéries : choléra et fièvre typhoïde additionnée à la shigellose. A cette date-là, pour ces trois épidémies, 1365 cas suspects ont été identifiés à Dolisie avec douze décès ; 16 cas suspects à Pointe-Noire dont 2 décès, 2 cas à Mouyondzi dans le département de la Bouenza.

Selon Gilbert Mokoki, le personnel du ministère en charge de la Santé et les autorités locales sont à pied d'œuvre pour endiguer les trois épidémies. La population a intérêt à respecter les mesures annoncées pour éviter leur propagation.

Rominique Makaya

La situation épidémiologique sous contrôle

Le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, a présidé une séance de travail, le 19 juillet, dans la salle de conférences de la préfecture, au sujet de la situation sanitaire et épidémiologique du département du Niari.

« Je félicite tous les acteurs qui ont réagi face à cette situation en commençant par les autorités préfectorales, le personnel de santé et toutes les personnes de bonne volonté qui ont contribué à gérer cette épidémie et qui continuent à la gérer. Vous avez fait d'exploits avec les moyens de bord relativement limités », a déclaré le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki.

Prenant la parole, Martin Inana, directeur départemental des soins et services de santé, a édifié l'assistance sur les prouesses

le nombre de ses patients a été
revu à la baisse.

Comme toute œuvre humaine n'est jamais parfaite, le ministre de la Santé et de la Population a renforcé de nouveau l'équipe médicale avec un chirurgien, un biologiste, un épidémiologiste et d'autres experts.

Le représentant du gouvernement a promis une motivation au personnel soignant qui travaille nuit et jour pour améliorer la capacité des services. De même que la prise en charge des patients en produits pharmaceutiques et ration alimen-

donc on n'est pas à l'abri de ces épidémies.

Pour ce faire, les enquêtes seront menées sur les eaux, l'environnement et certains aliments, afin d'éradiquer à jamais l'origine de ce que nous déplorons, a déclaré le ministre. Que les familles de différents quartiers accueillent les agents enquêteurs. Il est recommandé le renforcement de la surveillance épidémiologique. Tout le monde est donc agent de la surveillance.

Les mesures d'hygiène s'imposent : le lavage des mains

« Je félicite tous les acteurs qui ont réagi face à cette situation en commençant par les autorités préfectorales, le personnel de santé et toutes les personnes de bonne volonté qui ont contribué à gérer cette épidémie et qui continuent à la gérer. Vous avez fait d'exploits avec les moyens de bord relativement limités »

de son équipe médicale. Sur 770 malades hospitalisés au début et le même jour, aujourd'hui les hôpitaux ne comptent que 325 patients. Le quartier Baongo, dans le premier arrondissement, avec ses deux centres de santé intégrés est l'épicentre de ces épidémies. A nos jours,

taire.

De son côté, le Dr Kankou Jean Médard, directeur de l'épidémiologie de la lutte contre la maladie, a félicité les avancées significatives de riposte à ces épidémies. Mais, il s'inquiète du fait que la source de l'infection n'est pas encore identifiée,

avant et après le repas, boire l'eau potable ou bouillir l'eau de la fontaine, du puits et du forage. Pour faire face à ces épidémies, le gouvernement a doté la ville de Dolisie de deux ambulances, des lots de médicaments et de l'oxygène.

Max Ferhynel Poudi

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

**LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

*Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.*

Un Espace culturel pour vos Manifestations

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Émissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)

COOPÉRATION

Le président de l'Assemblée nationale congolaise en visite en France

Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale de la République du Congo, entame sa visite en France par une séance de travail avec son homologue français, Yaël Braun-Pivet.

Dans le cadre de la diplomatie parlementaire, Yaël Braun-Pivet a annoncé, par tweet, la réception faite à Isidore Mvouba. Préoccupées par l'enrichissement des liens mutuels entre les Parlements congolais et français, les deux personnalités ont échangé à propos de la situation régionale du Bassin du Congo, des priorités économiques et environnementales qui en découlent, des conséquences énergétiques et alimentaires du fait de la guerre en Ukraine.

Le séjour de travail du président de l'Assemblée nationale congolaise se poursuivra par un agenda mémoriel qui le mènera à Verquin, dans les Hauts de France, où le maire Thierry Tassez a érigé, depuis le 15 novembre 2019, une stèle en hommage aux soldats africains de la Seconde Guerre mondiale, représentant le général de Gaulle passant en revue des troupes africaines à Brazzaville, « capitale » de la France libre, en 1940.

Outre les entretiens prévus avec les autorités locales de la ville hôte, l'Institut de Formation aux métiers de la ville de Brice Arsène Mankou proposera la formation des élus aux questions de développement local avec l'appui du Conseil national de la formation des élus locaux en France, présidé par Thierry Tassez.

Adeptes de la diplomatie parlementaire, Yaël Braun-Pivet est une avocate, militante associative et femme politique française. Elle est élue députée dans la cinquième circonscription des Yvelines lors des élections législatives de 2017.

Marie Alfred Ngoma



Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale congolaise reçu par son homologue français Yaël Braun-Pivet à Paris, le 19 juillet 2023DR

FESPAM 2023

De nouveaux instruments légués au Musée panafricain de la musique

La ministre de l'Industrie culturelle, artistique, touristique et des Loisirs, Lydie Pongault, a reçu, le 20 juillet, au Palais des congrès un don d'instruments traditionnels de la part des délégations étrangères participant à la 11^e édition du Festival panafricain de musique (Fespam).

L'événement s'inscrit dans la continuité de réception d'instruments traditionnels étrangers visant à renforcer le patrimoine du Musée panafricain de la musique. Un premier ayant été remis à l'ouverture des travaux du symposium de la musique africaine. Pour cette occasion, sept pays sont passés tour à tour pour, dans un premier temps, présenter leurs instruments traditionnels, puis dans un second, faire une démonstration de ces derniers devant le public mêlant de la percussion, un peu de danse et du chant. Il s'agit notamment du Maroc, du Tchad, de la République démocratique du Congo, de la Mauritanie, de Trinidad et Tobago, de la Namibie et du Sénégal.

Parmi ces instruments, on retrouve la harpe arquée, la sanza, le gnaoua, le loutar, le balafon, le djembé, le sabar, etc. « Merci à tous les pays participants qui, par ces instruments de musique, viennent enrichir la collection que nous avons auparavant dans le musée panafricain des instruments. Cette fois-ci cette collection a été enrichie par plusieurs pays dont le Maroc. Pourquoi ? Simplement parce que nous n'avions pas une collection du Maroc et là, particulièrement, ce pays sera désormais présent à travers ses deux instruments », s'est réjouie Lydie Pongault, ministre



Lydie Pongault réceptionnant un instrument traditionnel, don du Maroc/Adiac

« Merci à tous les pays participants qui, par ces instruments de musique, viennent enrichir la collection que nous avons auparavant dans le musée panafricain des instruments. Cette fois-ci cette collection a été enrichie par plusieurs pays dont le Maroc. Pourquoi ? Simplement parce que nous n'avions pas une collection du Maroc et là, particulièrement, ce pays sera désormais présent à travers ses deux instruments »

de l'Industrie culturelle, artistique, touristique et des Loisirs. En effet, c'est pour la toute première fois que le Maroc lègue son patrimoine culturel et ancestral au Musée panafricain de la musique. Le loutar ou lotar, l'un des instruments marocains remis, est un instrument à cordes pincées berbère de la famille de l'oud, originaire du Maroc. Il est classiquement en bois et piriforme. A en croire Aydoun Ahmed, musicologue marocain, ces instruments sont un élément important de la culture musicale marocaine. Ils ont une histoire riche et sont souvent utilisés de façon variée dans les cérémonies religieuses, les célébrations sociales et les performances musicales populaires.

Pour Aydoun Ahmed, il y a un certain nombre d'éléments qui rapprochent les pays africains en comparant cet instrument à ceux d'autres pays du continent. « Maintenant, cet instrument ne vit pas seulement en tant qu'instrument, il vit comme vecteur d'une musique et d'un genre musical », a-t-il ajouté.

Notons qu'en marge du Fespam, un échantillon d'instruments traditionnels fait l'objet d'une exposition dans l'un des halls du Palais des congrès, lieu qui abrite une section des activités de cette 11^e édition.

Merveille Jessica Atipo